

CONGES DES PROFESSEURS 2023 – 2024 QUAND TOUT CHANGE, RIEN NE CHANGE !

Pour votre information

Dans le cadre de la négociation statutaire consacrée aux semaines de congés des professeurs, il a été acté, sans opposition des organisations syndicales **à l'exception de la CGC CMA**, que le vendredi 10 mai 2024 serait « comptabilisé à zéro (sans aucune activité) ».

Pour les autres personnels, vendredi 10 mai 2024 sera un jour **RTT employeur**.

Cette décision n'est pas acceptable.

Ce qui devait arriver, arrive. Des discussions alimentent ici et là les oppositions rituelles entre les professeurs et ceux qui ne le sont pas.

Personne n'a intérêt à ce que cette situation perdure.

Il faut œuvrer en faveur d'une meilleure cohésion entre les salariés.

En accordant aux professeurs ce qui est de fait un jour de congé supplémentaire, les autres personnels ne sont pas traités équitablement.